

Covid-19

Charte des utilisateurs

Ce document est une charte additionnelle au Règlement général des Infrastructures sportives à l'attention de tous les utilisateurs, reprenant des règles spécifiques et limitées dans le temps afin de lutter contre l'épidémie du coronavirus.

Les utilisateurs des infrastructures sportives s'engagent à respecter les protocoles mis en place par les autorités afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19. Si tel n'est pas le cas et si plusieurs remarques n'ont abouti à un changement de leur comportement, les utilisateurs pourraient se voir refuser l'accès à l'infrastructure sportive ou aux services proposés pour un temps déterminé par l'organisation. A cet effet, en cas de récurrence multiple mettant en danger la santé des autres occupants, le centre sportif se réserve de plein droit la possibilité de mettre un terme sans préavis ni remboursement à l'occupation des locaux par les utilisateurs non coopérants.

LISTE DES MESURES DE PREVENTION

Cette liste est établie à partir des protocoles validés par la Ministre des Sports. Elle est non exhaustive et adaptable à chaque organisation. Les protocoles complets sont consultables sur le site suivant : www.aes-asbl.be/protocoles-de-deconfinement/

GENERAL

- Toutes les activités sportives sont autorisées.
- Si vous présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. 14 jours après les 1ers symptômes et 72 h après la disparition des derniers symptômes, vous ne présentez plus de risque de contamination.
- Si vous avez 12 an et plus, portez un **masque** dès l'entrée dans l'infrastructure, intérieure ou extérieure.
- A l'arrivée, **enregistrez vos coordonnées** (nom, adresse mail ou numéro de téléphone) ou s'il s'agit d'une bulle (équipe) ou d'une cellule familiale, celles de l'un d'entre vous au choix. Pour les piscines, ces coordonnées sont indiquées à l'agent de caisse, pour les halls sportifs, un classeur à cet effet est prévu dans l'entrée de l'infrastructure. Les coordonnées doivent être conservées pendant 14 jours afin de faciliter toute recherche de contact ultérieure. Ces coordonnées ne peuvent être utilisées à d'autres

fins que la lutte contre le Covid-19 et les usagers doivent expressément donner leur accord via signature (obligation légale).

- Respectez la **signalétique** et les circuits à sens unique pour l'entrée et la sortie.
- Consultez les messages préventifs repris sur les affiches et suivez les consignes.
- Gardez une **distance physique** de 1,50 mètre avec les autres utilisateurs, avant et après la pratique sportive.
- **Désinfectez-vous ou lavez-vous les mains** à l'entrée de l'infrastructure et chaque fois que l'occasion se présente.
- **Lorsqu'ils sont accessibles, les vestiaires collectifs sont utilisés** par les membres d'une même équipe ou d'une même bulle d'entraînement (maximum 50, coach compris).
- Attention, dans les halls sportifs (hors Tabora), la **désinfection des vestiaires et douches en soirée et le week-end** devra être assurée par les clubs sportifs.
- N'utilisez pas les séchages à air pulsé.
- Privilégiez de vous laver à domicile après la pratique sportive.
- Si vous prenez votre **douche** sur le site, limitez le temps que vous y passez, évitez de parler, crier, chanter et respectez la distanciation physique.
- Le moniteur qui encadre plusieurs groupes de 50 participants par semaine devra maintenir une distance de minimum 5 mètres vis-à-vis des participants ou s'équiper d'un matériel de protection (masque, visière, écran plexiglas, ...).
- Si du **matériel sportif est partagé**, il doit être désinfecté régulièrement avec une solution hydroalcoolique (70% éthanol 30% eau).

PISCINE

- Portez votre **masque** dès l'entrée de l'infrastructure et jusqu'à la sortie de la cabine ou du vestiaire (le remettre directement après l'activité sportive).
- Évitez les arrêts trop longs à plusieurs au **bord du bassin** ou sur les plages.
- Apportez votre **propre matériel de natation** (aucun prêt n'est autorisé).
- Quittez l'espace dès que la baignade est terminée.

INDOOR ET OUTDOOR

- Les entraînements et les cours ne peuvent pas dépasser un groupe de **maximum 50 personnes, entraîneur(s) compris**.
- Chaque groupe se voit décerner une zone ou un plateau sportif qu'il ne quitte pas.
- Les groupes ne peuvent se mélanger. L'utilisation des surfaces sportives indoor et outdoor doit tenir compte du nombre de groupes en présence.

